

Bulletin d'inscription Vide grenier 08/11/2026

Bulletin et règlement à **remplir, signé** et à **retourner avec le paiement et la photocopie de la pièce d'identité**
à : Association Les Battements d'Elles 1 impasse Henri Jeanpierre 64100 Bayonne
Clôture des inscriptions le 15 Octobre 2026 et **dans la limite des places restantes**

Nom :

Prénom : **Né(e)le**

Adresse :

Ville : **Code Postal**

N°immatriculation voiture :

Le numéro d'emplacement vous sera donné lors de votre arrivée.

Tél (fixe ou mobile)

Email (écrire lisiblement)

1 Emplacement = 1 place de parking largeur unitaire 2m = 17€ (tables et chaises non fournies)

Je réserve emplacement(s) soit €

Règlement chèque (ordre association les battements d'elles)

Attestation sur l'honneur : « je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance du règlement du vide grenier et m'engage à me soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions et dégage l'association Les Battements d'Elles, organisateurs du vide grenier, de toutes responsabilités. **J'ai pris note que les tables et les chaises ne sont pas fournies.** Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code pénal), ne pas participer au cours de l'année civile à plus de 2 vides greniers (article R321-9 du Code pénal)

Pièce à fournir : Joindre la photocopie recto verso de la pièce d'identité

N° Pièce d'identité :

délivrée le :

Par :

Nature des objets exposés (livres, vêtements, bibelots) :

.....

Fait le : Signature

REGLEMENT DU VIDE GRENIER AU PARKING DU CENTRE COMMERCIAL AMETZONDO

- 1) Le vide grenier du dimanche 08 novembre 2026 est organisé par l'association Les Battements d'Elles. Il se déroule au parking couvert du centre commercial Ametzondo Shopping à St Pierre d'Irube
- 2) Les places sont attribuées par ordre d'arrivée du dossier complet en retour. Pour tout renseignement uniquement par SMS au 06 19 39 05 86 (pas d'appels)
- 3) L'accueil des exposants se fait de 6h30 à 8h30, la vente ouvre à 9h. Au-delà de 9h, l'organisateur se réserve le droit de disposer des places sans aucun remboursement. Il sera possible d'approcher la voiture à l'emplacement jusqu'à 8h30 uniquement pour décharger. Les voitures des exposants devront se garer sur les places de parking extérieur à la zone de vente.
- 4) Les sommes versées à titre d'inscription ne seront en aucun cas remboursées. Aucune inscription ne sera acceptée le jour du vide grenier.
- 5) Pour le respect de tous et la sécurité, il ne sera pas possible de remballer avant 17h. Fermeture au public à 17h. Démontage achevé à 18h30
- 6) Les organisateurs dégagent toutes responsabilités en cas de vol, perte ou sinistre des objets ou en cas de litige d'un exposant vendeur avec des agents des contributions, de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.
- 7) Les vendeurs doivent être titulaires d'une assurance responsabilité civile pour tout incident qui surviendrait sur et autour de leur stand. Ils sont responsables de la zone qu'ils occupent, de la sécurité de leurs installations et de leur montage. Il est notamment demandé de laisser l'emplacement propre et vide de tout déchet après le départ.
- 8) Pas de vente de nourriture et boissons par les exposants, uniquement par les organisateurs. Une restauration rapide et buvette se tiendra sur le site.
- 9) Vente interdite d'animaux, d'armes et d'articles neufs.
- 10) Les transactions sont sous la seule responsabilité des parties concernées (vendeurs/acheteurs)
- 11) Le présent règlement a pour références les lois et décrets auxquels les exposants sont soumis : Décret n° 96-1097 du 16.12.1996 relatifs aux ventes au déballage Les articles L 310.1 à L 310.7 du nouveau code de commerce relatif à certaines formes de vente.

Fait le Signature